



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Coaticook, le 15 octobre 2014

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 15 octobre 2014 à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Gaby Côté	conseiller	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

**3.0 ORDRE DU JOUR**

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 17 septembre 2014
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
  - 4.2.1 Élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
  - 4.2.2 Travaux d'aménagement du ruisseau Pratt

**5.0 TRÉSORERIE**

- 5.1 Paiement des comptes
  - 5.1.1 Comptes payés
  - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation de dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires
- 5.4 Fonds Tillotson pour la région de Coaticook
- 5.5 Amélioration de l'habitat – Programmes d'adaptation de domicile
- 5.6 Congrès de la FQM – Réservation 2015
- 5.7 Prévisions budgétaires 2015 – CLD
- 5.8 Prévisions budgétaires 2015 – Régie de récupération de l'Estrie



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 5.9 État comparatif au 30 septembre 2014
- 5.10 Compensation – Collecte sélective
- 5.11 Fondation du Centre jeunesse de l'Estrie – Coquetel bénéfice de Noël
- 5.12 Travaux de cours d'eau – Lot 1 803 241, Compton – Règlement 5-025 (2013)

**6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT**

- 6.1 Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
  - 6.1.1 Rapport des commissaires – Adoption
  - 6.1.2 Projet de PGMR modifié – Adoption et transmission
- 6.2 Travaux de cours d'eau – Autorisation
- 6.3 Exclusion de la zone agricole accordée par la CPTAQ – Demande de modification du Schéma d'aménagement révisé – Municipalité de Barnston-Ouest
- 6.4 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-23.32

**7.0 AVIS DE MOTION**

- 7.1 Règlement établissant la contribution financière des municipalités locales de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook à la promotion et au développement économique pour l'exercice financier 2015 **et dispense de lecture**
- 7.2 Règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

**8.0 RÈGLEMENTS**

- 8.1 Projet de règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

**9.0 AUTRES AFFAIRES**

- 9.1 Pacte rural – Appel de projets – Printemps 2015
- 9.2 Journée de réflexion des élus – Ratification
  - 9.2.1 Bâtiment occupé par le Nettoyeur
  - 9.2.2 PIQM Volet 3 (Génie)
  - 9.2.3 Structure organisationnelle
  - 9.2.4 Technicienne en urbanisme
  - 9.2.5 Conciergerie
  - 9.2.6 Mise en commun de ressources/services
  - 9.2.7 Enseigne de la MRC
- 9.3 Demande d'appui de la Table des MRC de l'Estrie
  - 9.3.1 Nouvelle loi sur les mines – Adoption des orientations gouvernementales

**10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif du 06 octobre 2014
- 10.2 Compte-rendu du Comité consultatif agricole du 22 septembre 2014
- 10.3 Compte-rendu du Comité Aménagement du 06 octobre 2014



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**11.0 RECOMMANDATIONS**

- 11.1 Comité administratif du 06 octobre 2014
  - 11.1.1 MRC de Matawinie – Problématique des « Wakeboat »
  - 11.1.2 Groupement forestier – Aide gouvernementale à la forêt privée
  - 11.1.3 MRC des Maskoutains – Modification de la LAU – Protection des boisées
- 11.2 Compte-rendu du Comité consultatif agricole du 22 septembre 2014
  - 11.2.1 Demande de modification du schéma d'aménagement – Municipalité de Dixville (Pneus agricoles Serge Bissonnette)
  - 11.2.2 MRC des Maskoutains – Modification de la LAU – Protection des boisées
- 11.3 Compte-rendu du Comité Aménagement du 06 octobre 2014
  - 11.3.1 Demande de modification du schéma d'aménagement – Municipalité de Dixville (Pneus agricoles Serge Bissonnette)
  - 11.3.2 MRC des Maskoutains – Modification de la LAU – Protection des boisées
  - 11.3.3 Modification du schéma – Exclusions de la zone agricole accordée à Barnston-Ouest par la CPTAQ

**12.0 CORRESPONDANCE**

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»
- 12.2 Invitation – Collège Rivier – Lancement des Fêtes du 145e

**13.0 RAPPORTS**

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
  - 13.4.1 Communiqué de presse – FQM
    - 13.4.1.1 La FQM signe une entente de reconnaissance avec Place aux jeunes en région
    - 13.4.1.2 Cours d'eau : La FQM souhaite l'adoption rapide du projet de loi n° 195

**14.0 RETOUR SUR LA SESSION**

**15.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

---

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h30 par le préfet, Monsieur Jacques Madore qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général Dominick Faucher est présent. Nancy Bilodeau, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

## 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Gisèle Bélanger et Serge Bissonnette présentent au conseil leurs arguments au soutien de leur demande de modification du Schéma d'aménagement révisé afin de leur permettre de maintenir l'opération de leur commerce de réparation de pneus agricoles à Dixville.

CM2014-10-264

## 3.0 ORDRE DU JOUR

**ATTENDU** que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

### VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

### ADOPTION

## 4.0 PROCÈS-VERBAUX



CM2014-10-265

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**4.1 APPROBATION DE LA SESSION ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2014**

**ATTENDU** l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 17 septembre 2014 et n'en requièrent pas lecture ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Richard Belleville

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 17 septembre 2014, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

**ADOPTION**

**4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

CM2014-10-266

**4.2.1 ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)**

**ATTENDU** que la version préliminaire du 3<sup>e</sup> rapport d'étape fut déposée et présentée par Tétra Tech (BPR-Infrastructure Inc.) dans le cadre de l'élaboration du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) qui vise à optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local par une priorisation des travaux d'infrastructures ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les municipalités locales devront consulter en vue du plan d'action qui sera intégré au rapport final ;

**ATTENDU** que la stratégie d'intervention du PIIRL doit s'appuyer sur une meilleure connaissance de l'état des infrastructures routières locales présentes sur le territoire ;

**ATTENDU** que la stratégie d'intervention doit être basée sur une rentabilité et une efficacité élevées à l'égard du rapport coûts-avantages ;

**ATTENDU** que BPR-Infrastructure Inc. souhaite connaître la proportion approximative du budget de voirie que les municipalités de la MRC pensent investir dans les prochaines années sur le réseau prioritaire par rapport au reste du réseau local ;

**ATTENDU** que les montants de budget voués à la voirie utilisé pour le plan d'action sont issus des budgets transmis au MAMOT et que par le fait même, ne représente pas toujours fidèlement la réalité puisque les postes de dépenses peuvent être comptabilisés différemment par les municipalités;

**ATTENDU** que la proportion recherchée en est une théorique servant à établir un seuil d'intervention pour le plan d'action du PIIRL ;

**ATTENDU** qu'il ne s'agit nullement d'un engagement pour un budget régional de voirie ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gaby Côté

**IL EST RÉSOLU** de fixer la proportion approximative du budget de voirie que les municipalités de la MRC pensent investir dans les prochaines années sur le réseau prioritaire par rapport au reste du réseau local à 33% afin que la firme BPR-Infrastructure Inc puisse simuler un seuil d'intervention pour le plan d'action du PIIRL de la MRC de Coaticook.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

**4.2.2 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU PRATT**

L'appel d'offres pour les travaux de construction et de réaménagement du ruisseau Pratt dans le secteur urbain de Coaticook en lien avec les compétences de la MRC, afin d'assurer le libre écoulement de l'eau est publié sur le site Internet du Se@o et dans le journal local. Les soumissions devront être reçues avant le 22 octobre prochain. Le certificat d'autorisation a été demandé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le dossier est présentement à l'étude.

**5.0 TRÉSORERIE**

**5.1 PAIEMENT DES COMPTES**

**5.1.1 COMPTES PAYÉS**

La secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes d'un montant total de 503 558,30 \$ payés au 15 octobre 2014 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2014-10-267

**5.1.2 COMPTES À PAYER**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 286 818,83 \$ comme ici au long reproduite ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU** d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 286 818,83 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

**5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2014, pour le mois de septembre, comme ici au long reproduit.

CM2014-11-268

**5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

**ATTENDU** que des revenus supplémentaires d'un montant de 68 200 \$ seront disponibles dans divers postes budgétaires au niveau de la catégorie de fonctions «Aménagement» pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 ;

**ATTENDU** que des revenus supplémentaires d'un montant de 76 323 \$ seront disponibles au niveau de la catégorie de fonctions «Projets spéciaux» pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoît Roy  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU**

< d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires disponibles dans la catégorie de fonctions «*Aménagement*» jusqu'à concurrence dudit montant de 68 200 \$, de la façon suivante :

<u>Département</u>			<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Revenus	Recouvrement municipalités	01 23110 104	45 000,00 \$	
Hygiène du milieu – Cours d'eau	Services prof. - Travaux	02 46001 410		45 000,00 \$

**Re : Ruisseau Pratt**

<u>Département</u>			<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Revenus	Recouvrement municipalités	01 23110 104	22 500,00 \$	
Administration générale – autres dépenses	Services professionnels	02 19301 520		22 500,00 \$

**Re : Soutien urbaniste – Demandes d'exclusion CPTAQ**

<u>Département</u>			<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Revenus	Recouvrement autre	01 23410 100	700,00 \$	
Administration générale – autres dépenses	Information et promotion	02 19001 341		700,00 \$

**Re : Dépliant – Propriétaires de boisés**

< d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires disponibles dans la catégorie de fonctions «*Projets spéciaux*» jusqu'à concurrence dudit montant de 76 323,00 \$, de la façon suivante :

<u>Département</u>			<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Revenus	Fondation Canadian Tire	01 27900 102	3 868,00 \$	
Loisirs et culture	Bon Départ	02 70194 996		3 868,00 \$

**Re : Paiements effectués à la MRC pour Carrefour Loisirs**

<u>Département</u>			<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Revenus	Projet Animation & secourisme	01 23470 110	500,00 \$	
Loisirs et culture	Projet Animation & secourisme	02 70 194 996		500,00 \$

**Re : Paiements effectués à la MRC pour le Camp 911 chapeauté par Carrefour Loisirs**

<u>Département</u>			<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Revenus	Québec en forme	01 38171 001	71 955,00 \$	
Santé & Bien-être	Rémunération Coord. PSHV	02 59014 140		21 648,00 \$
Santé & Bien-être	Rémunération Projets PSHV	02 59014 141		20 837,00 \$
Santé & Bien-être	Cot. Employeur Coord. PSHV	02 59014 200		4 063,00 \$



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

<u>Département</u>			<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Santé & Bien-être	Cot. Employeur Projets PSHV	02 59014 202		3 722,00 \$
Santé & Bien-être	Av. sociaux Coord. PSHV	02 59014 280		1 742,00 \$
Santé & Bien-être	Déplacements Coord. PSHV	02 59014 310		750,00 \$
Santé & Bien-être	Déplacements Projets PSHV	02 59014 311		1 182,00 \$
Santé & Bien-être	Services techniques PSHV	02 59014 447		14 491,00 \$
Santé & Bien-être	Formation Coord. Et projets PSHV	02 59014 454		500,00 \$
Santé & Bien-être	Frais gestion 4 %	02 59014 499		2770,00 \$
Santé & Bien-être	Fournitures de bureau PSHV	02 59014 670		250,00 \$

**Re : Refléter 50 % du budget 2014-2015 de Québec en forme**

< de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2014-10-269

**5.4 FONDS TILLOTSON POUR LA RÉGION DE COATICOOK**

**ATTENDU** qu'un nouveau fonds fut créé en 2012, soit le «Tillotson Coaticook Region Fund» ou le «Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» grâce à la New Hampshire Charitable Foundation ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le Comité consultatif de sélection du «Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook» a la responsabilité d'approuver ou de rejeter les demandes d'aide financière adressées au fonds, sur la base de leur mérite quant aux objectifs généraux du fonds ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste des projets retenus pour le second appel de projets, pour un montant total de 58 700 \$ d'aide financière et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

< d'accepter les projets retenus pour le second appel de projets, pour un montant total de 58 700 \$ d'aide financière, soient :

Organisme	Municipalité	Projet	Aide financière
5 <sup>e</sup> Groupe Scout MRC de Coaticook	Coaticook	Achat d'équipements informatiques	1 900 \$
Association Soccer- Football Coaticook- Compton Inc.	Coaticook	Achat de chandails, culottes et bas pour 550 joueurs	8 000 \$
Association des écoles d'Ayer's Cliff	Ayer's Cliff	Renouvellement d'équipements pour la cantine	3000 \$
Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook Inc.	Coaticook	Mise à jour du parc informatique de la bibliothèque	1 000 \$
Brigade SOS 18	Compton	Activés de la brigade SOS	1 100 \$
CAB de la MRC de Coaticook (Maison de la Famille)	Coaticook	Mettre à jour les équipements de base de la Maison de la famille	7 500 \$
Centre de Santé de la Vallée Massawippi	Ayer's Cliff	Équipements pour le centre de santé	10 000 \$
Club de golf de Coaticook	Coaticook	Équipements pour le programme de golf pour les jeunes	7 500 \$
Club Lions de Johnville	Cookshire- Eaton	Achat d'un défibrillateur	750 \$
Collège Rivier	Coaticook	Achat de 5 nouveaux projecteurs	3 200 \$
Comité des résidents du CSHLD	Coaticook	Gâteries, cadeaux pour les résidents 2014- 2015	2 000 \$
École primaire Gendreau	Coaticook	Achat de chandails et cahiers de musique	1 000 \$
Fermières St- Edmond Coaticook	Coaticook	Confection de bavoirs pour personnes en pertes d'autonomie	800 \$
Fondation Lampe	Coaticook	Bourse d'études de 4 ans pour médecin de famille (2 de 4)	2 500 \$
Lennoxville Soccer Club	Lennoxville	Achat de la balance des chandails de soccer	500 \$



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Organisme	Municipalité	Projet	Aide financière
Manoir St-Francis	Lennoxville	Projet de musique pour les aînés	2 500 \$
Mental Health Estrie	Coaticook	Achat de matériel pour le projet de soutien aux proches aidants	1 150 \$
Sécurijour Compton	Compton	Aide pour l'achat du simulateur incendie	500 \$
Service aux aînés de Canton-de-Hatley/North Hatley	North Hatley	Popote roulante	1 800 \$
Troubadours de la Vie	Coaticook	Activités pour les personnes ayant un handicap intellectuel	2 000 \$
<b>Total d'aide financière du Fonds Tillotson pour la région de Coaticook (second appel de projets 2014)</b>			<b>58 700 \$</b>

< de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense et l'émission des chèques aux bénéficiaires, sur réception des fonds de la New Hampshire Charitable Foundation à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2014-10-270

**5.5 AMÉLIORATION DE L'HABITAT - PROGRAMMES D'ADAPTATION DE DOMICILE**

**ATTENDU** que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les dossiers P-1057486, P-10577475, P-1101144, P-0922246 et P-1182075 dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec furent analysés et jugés admissibles ;

**ATTENDU** que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le paiement des montants de subvention dans les dossiers précités du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ces dossiers.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**5.6 CONGRÈS FQM – RÉSERVATION 2015**

Le directeur général présente le prix pour la suite affaire ainsi que des chambres à l'Hôtel Château Laurier à Québec pour le congrès 2015 de la FQM. Les élus souhaitent maintenir la formule de 3 nuits et de la suite audit hôtel.



CM2014-10-271

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**5.7 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 - CLD**

**ATTENDU** que les administrateurs du CLD ont établi les prévisions financières de l'organisme pour l'année 2014 ;

**ATTENDU** que les membres du conseil de la MRC prennent en compte les prévisions budgétaires pour 2014 et en font leurs comme ici au long reproduites ;

**ATTENDU** qu'un montant de 7 000 \$ fut approprié de surplus pour l'exercice financier 2014 ;

**ATTENDU** qu'un montant de 5 476 \$ fut approprié de surplus pour l'exercice financier 2012 ;

**ATTENDU** qu'un montant de 5 000 \$ fut approprié de surplus pour l'exercice financier 2013 ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2012-10-330 un montant de 5 000 \$ devait être approprié à même le surplus accumulé du CLD, pour les exercices financiers 2014, 2015, 2016 et 2017 afin de réduire l'augmentation de la contribution financière des municipalités locales et d'équilibrer les prévisions budgétaires du CLD ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

- < d'augmenter la contribution financière des municipalités locales de la MRC de Coaticook à la promotion et au développement économique (CLD) pour l'exercice financier 2015 de 14 755\$ pour un montant total de 302 811 \$ afin que les prévisions budgétaires 2015 du CLD soient équilibrées ;
- < de faire parvenir une copie de la présente résolution au CLD de la MRC de Coaticook.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2014-10-272

**5.8 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 – RÉGIE DE RÉCUPÉRATION DE L'ESTRIE**

**ATTENDU** que les administrateurs de la Régie de récupération de l'Estrie ont établi les prévisions financières de l'organisme pour l'année 2015 ;

**ATTENDU** que les membres du conseil de la MRC prennent en compte la résolution R.T.R. 2014-753-00 de la séance du conseil d'administration de la Régie et en font sienne comme ici au long reproduite ;

**ATTENDU** que cette résolution fait état du maintien d'une quote-part à 7,00 \$/porte pour l'année 2015 ;

**ATTENDU** que cette résolution fait également état d'une appropriation de surplus d'un montant de 1 179 312 \$ ;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires doivent être adoptées par chacun des membres de la Régie ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook est membre de la Régie de récupération de l'Estrie ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gilbert Ferland  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gaby Côté

**IL EST RÉSOLU**

- < d'accepter l'établissement d'une quote-part à 7.00 \$/porte pour l'année 2015 et les prévisions budgétaires 2015 de la Régie de récupération de l'Estrie, telles que présentées par la résolution R.T.R. 2014-753-00 ;
- < de faire parvenir une copie de la présente résolution à la Régie de récupération de l'Estrie.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-10-273

**5.9 ÉTAT COMPARATIF AU 30 SEPTEMBRE 2014**

**ATTENDU** que conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) le conseil prend en compte une estimation des dépenses à des fins budgétaires pour la période se terminant le 31 décembre 2014 dans les différentes catégories de fonctions et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que le conseil prend également en compte un état comparatif des activités de fonctionnement à des fins budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2013 et du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2014 dans les différentes catégories de fonctions et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU** d'adopter l'estimé des dépenses à des fins budgétaires pour la période se terminant le 31 décembre 2014 ainsi que l'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2013 et du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2014 dans les différentes catégories de fonctions tels que présentés.





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-10-274

**5.10 COMPENSATION - COLLECTE SÉLECTIVE**

**ATTENDU** qu'en novembre 2004, le gouvernement du Québec adoptait le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles* ;

**ATTENDU** que ce règlement est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005 ;

**ATTENDU** qu'en décembre 2002, la *Loi sur la qualité de l'environnement* a été modifiée afin d'accorder au gouvernement le pouvoir de réglementer afin de permettre aux municipalités d'être compensées pour les services qu'elles rendent en matière de récupération et de valorisation des matières résiduelles et d'établir les principales modalités de mise en œuvre de ce régime de compensation ;

**ATTENDU** que Recyc-Québec a procédé à l'annonce des versements des compensations aux municipalités selon les critères de distribution qui ont fait l'objet d'une entente au sein du comité des négociations ;

**ATTENDU** que les compensations pour les municipalités de la MRC pour l'année 2013 sont de 175 102 \$ ;

**ATTENDU** que les compensations pour les municipalités de la MRC pour l'année 2014 sont de 179 664 \$ ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la répartition est basée sur une pondération relative des coûts des contrats privés ou leurs équivalents, à cette fin les coûts de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables sont considérés ;

**ATTENDU** que 80 % de la compensation pour 2013 devrait être versée au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2014 et le solde au plus tard le 30 novembre 2014 ;

**ATTENDU** que 80 % de la compensation pour 2014 devrait être versée au plus tard le 31 janvier 2015 et le solde au plus tard le 31 mars 2015 ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte un tableau représentant les portions des remboursements en fonction des quotes-parts payées en 2013 et 2014 pour la collecte sélective de même que pour le centre de tri pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Coaticook et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

**IL EST RÉSOLU**

< d'approuver et adopter la répartition proposée pour la compensation de Recyc-Québec pour la collecte sélective pour 2013 (versée en 2014) et 2014 (versée en 2015), pour un montant total de 354 768 \$, comme suit :

Mun	Part de la compensation à recevoir				
	80 % de 2013	20 % de 2013	80 % de 2014	20 % de 2014	Total à recevoir
BAO	7 445 \$	1 861 \$	7 606 \$	1 902 \$	18 814 \$
COA	24 671 \$	6 168 \$	25 207 \$	6 302 \$	62 348 \$
COM	35 047 \$	8 762 \$	35 809 \$	8 952 \$	88 570 \$
DIX	7 823 \$	1 956 \$	7 993 \$	1 998 \$	19 770 \$
EAH	4 040 \$	1 010 \$	4 072 \$	1 018 \$	10 140 \$
Mun	Part de la compensation à recevoir				
	80 % de 2013	20 % de 2013	80 % de 2014	20 % de 2014	Total à recevoir
MAR	4 918 \$	1 229 \$	5 080 \$	1 270 \$	12 497 \$
STH	11 363 \$	2 841 \$	11 720 \$	2 930 \$	28 854 \$
STM	6 350 \$	1 588 \$	6 543 \$	1 636 \$	16 117 \$
STV	1 932 \$	483 \$	2 002 \$	500 \$	4 917 \$
STE	5 107 \$	1 277 \$	5 246 \$	1 311 \$	12 941 \$
STA	8 755 \$	2 189 \$	8 945 \$	2 236 \$	22 125 \$
WAT	22 631 \$	5 658 \$	23 509 \$	5 877 \$	57 675 \$
<b>TOTAL</b>	<b>140 082 \$</b>	<b>35 022 \$</b>	<b>143 731 \$</b>	<b>35 933 \$</b>	<b>354 768 \$</b>

< de verser, lors de la réception des chèques, la totalité des montants reçus de RECYC-QUÉBEC aux municipalités locales de la MRC selon le pourcentage effectivement payé par chacune d'entre elles, tel que présenté dans le tableau utilisé aux fins des présentes.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-10-275

**5.11 FONDATION DU CENTRE JEUNESSE DE L'ESTRIE – COQUETEL BÉNÉFICE DE NOËL**

**ATTENDU** que la Fondation du Centre jeunesse de l'Estrie (CJE) supporte financièrement et appuie les initiatives de près de 175 jeunes avec des difficultés par année ;

**ATTENDU** que la Fondation souhaite se faire connaître auprès des élus et les invite à visiter le <http://www.fondationcje.com> ;

**ATTENDU** que la Fondation organise également un coquetel bénéfice de Noël qui se tiendra le 4 décembre prochain au Musée des beaux-arts de Sherbrooke ;

**ATTENDU** que la Fondation souhaite que le préfet y soit présent ;

**ATTENDU** que le coût par personne est de 100 \$ ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Guy Lefebvre  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU** de ne pas désigner le préfet, pour représenter la MRC de Coaticook lors du coquetel bénéfice de Noël de la Fondation du Centre jeunesse de l'Estrie.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2014-10-276

**5.12 TRAVAUX DE COURS D'EAU – LOT 1 803 241, COMPTON – RÈGLEMENT 5-025 (2013)**

**ATTENDU** que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués sur la propriété immatriculée 0008 73 7534 à Compton ;

**ATTENDU** que cette portion de la rivière Coaticook est un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-025 (2013) de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que les propriétaires et/ou ayants droit des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU**

- < d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Compton, au coût total avant toutes taxes de 6 957,80 \$ pour la propriété immatriculée 0008 73 7534 ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 7 215,98 \$ à cet effet dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Hygiène du milieu – Cours d'eau, Services professionnels-Travaux*» ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- < de requérir de la trésorerie, le paiement de la facture et le traitement approprié pour leur recouvrement auprès de la municipalité de Compton, ainsi que des frais de gestion applicables en vertu de la résolution CM2011-09-310 ;
- < d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés par la catégorie de fonctions «*Aménagement, recouvrement municipalités*» au remboursement de ladite dépense, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**6.0 AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT - ENVIRONNEMENT**

**6.1 PLAN DES GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CM2014-10-277

**6.1.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES - ADOPTION**

**ATTENDU** que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Coaticook est en vigueur depuis 2003 et, qu'en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document à tous les cinq ans ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le ministère de l'Environnement a publié les lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles visant à établir le cadre lui permettant de juger de la conformité des PGMR au courant de l'été 2013 ;

**ATTENDU** que conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC a adopté le 19 février 2014 la résolution CM2014-02-67 amorçant le processus de révision de son PGMR conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro CM2014-06-212, procédait à la création d'une commission de consultation publique dans le cadre de cette révision, et ce, conformément aux dispositions de l'article 53.13 de la Loi ;

**ATTENDU** qu'un projet de PGMR, préparé par la chargée de projet pour les matières résiduelles, a été déposé au Conseil de la MRC et que ce projet a été soumis à la consultation publique en vertu de la résolution numéro CM2014-06-211 ;

**ATTENDU** que deux assemblées publiques de consultation ont eu lieu les 22 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014, à 19h00, la première à la salle du conseil de la MRC et l'autre à la salle municipale de Waterville ;

**ATTENDU** que les membres de la Commission ont élaboré un rapport à la suite de ces assemblées publiques de consultation ;

**ATTENDU** que les membres du Conseil de la MRC ont reçu copie du rapport et n'en requièrent pas lecture ;

**ATTENDU** qu'il y a maintenant lieu de déposer officiellement le rapport de la Commission de consultation publique du projet de PGMR ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU**

- < d'accepter le dépôt du rapport de la Commission de consultation publique sur la révision du PGMR ;
- < de remercier chaleureusement les membres de la Commission pour leur disponibilité et leur précieuse collaboration lors des consultations publiques sur la révision du PGMR ;
- < d'autoriser la transmission du rapport de la Commission au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, à Recyc-Québec et aux MRC contigües et ce, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2).



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-10-278

**6.1.2 PROJET DE PGMR MODIFIÉ – ADOPTION ET TRANSMISSION**

**ATTENDU** que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Coaticook est en vigueur depuis 2003 et, qu'en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document à tous les cinq ans ;

**ATTENDU** que le ministère de l'Environnement a publié les lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles visant à établir le cadre lui permettant de juger de la conformité des PGMR au courant de l'été 2013 ;

**ATTENDU** que conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC a adopté le 19 février 2014 la résolution CM2014-02-67 amorçant le processus de révision de son PGMR conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro CM2014-06-212, procédait à la création d'une commission de consultation publique dans le cadre de cette révision, et ce, conformément aux dispositions de l'article 53.13 de la Loi ;

**ATTENDU** qu'un projet de PGMR, préparé par la chargée de projet pour les matières résiduelles, a été déposé au Conseil de la MRC et que ce projet a été soumis à la consultation publique en vertu de la résolution numéro CM2014-06-211 ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que suite aux assemblées publiques de consultation qui ont eu lieu les 22 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014, les membres de la Commission ont élaboré un rapport ;

**ATTENDU** que les membres du Conseil de la MRC ont reçu copie du rapport de la Commission et en ont pris connaissance ;

**ATTENDU** que le projet de PGMR a été modifié afin de prendre en compte les commentaires émis lors des consultations ;

**ATTENDU** que les membres du Conseil de la MRC ont reçu copie du projet de PGMR modifié et n'en requièrent pas lecture ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU**

- < d'adopter le projet modifié du Plan de gestion des matières résiduelles afin de tenir compte des avis reçus lors des assemblées publiques sur la révision du PGMR ;
- < d'autoriser la transmission du projet de PGMR modifié de la MRC de Coaticook au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, à Recyc-Québec et aux MRC contigües, conformément à l'article 53.16 de *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2).

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**





CM2014-10-279

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**6.2 TRAVAUX DE COURS D'EAU - AUTORISATION**

**ATTENDU** que des travaux doivent être effectués dans le littoral d'un cours d'eau sans nom à Saint-Herménégilde afin de rendre fonctionnelle une borne sèche desservant les municipalités de Saint-Herménégilde et East Hereford au niveau de la sécurité incendie ;

**ATTENDU** que ce cours d'eau est situé sur le lot 14B-P du rang 8 du cadastre du Canton de Hereford ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

**ATTENDU** que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;

**ATTENDU** qu'une barrière à sédiments sera mise en place à titre de mesure de mitigation ;

**ATTENDU** qu'une demande de certificat d'autorisation doit être transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à cet effet ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU** de confier à l'inspecteur régional Monsieur Jean-Bernard Audet, le mandat de pourvoir à tous les documents nécessaires ainsi qu'à la signature de la demande de certificat d'autorisation afin d'obtenir le CA du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation desdits travaux tels que décrits.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

ADOPTION

CM2014-10-280

**6.3 EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE ACCORDÉE PAR LA CPTAQ – DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – MUNICIPALITÉ DE BARSTON-OUEST**

**ATTENDU** que la municipalité de Barnston-Ouest par sa résolution n° 14-10-146 demande à la MRC de Coaticook de modifier le schéma d'aménagement révisé afin d'y intégrer l'exclusion de la zone agricole permanente accordée par la CPTAQ aux termes de la décision 401836 rendue le 20 août 2014 ;

**ATTENDU** que la CPTAQ a ordonné l'exclusion de la zone agricole des sites 1, 2 et 4 de la demande présentée, d'une superficie totale d'environ 4,27 hectares, correspondant à une partie des lots 2 935 808, 2 935 810, 2 935 880 et 4 610 216 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Coaticook, ainsi qu'à une partie du lot 5B, Rang 5, du cadastre du Canton de Barnston, de la circonscription foncière de Stanstead ;

**ATTENDU** que l'ordonnance d'exclusion ne prendra effet, conformément à l'article 69 de la Loi, qu'au moment de la présentation d'une réquisition d'inscription de l'avis de ladite décision au bureau de la publicité des droits ;

**ATTENDU** que cet avis, prévu à l'article 67 de la Loi, ne peut être préparé et présenté que si la MRC de Coaticook modifie son schéma d'aménagement et de développement pour y intégrer ladite décision d'exclusion et que si les modifications visant à mettre en œuvre la présente décision sont adoptées et en vigueur à l'intérieur d'un délai de deux ans suivant la date de la décision ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gérard Duteau

**IL EST RÉSOLU** de modifier le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook afin d'y intégrer l'ordonnance d'exclusion émise par la CPTAQ aux termes de la décision 401836 rendue le 20 août 2014, tel que demandé par la municipalité de Barnston-Ouest.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2014-10-281

**6.4 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-23.32**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.32 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :

**«DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 6-23.32**

En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-23.32 modifiant le schéma d'aménagement révisé, la municipalité de Dixville devra modifier sa réglementation d'urbanisme afin de permettre la vente et l'entreposage de pneus agricoles sur les lots 15C-P et 16A-P du rang 6 du cadastre du canton de Barford, Circonscription foncière de Coaticook, dans les affectations «R-1» (rurale) et « Rr-1 » (rurale restreinte) de la MRC de Coaticook.

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

**7.0 AVIS DE MOTION**

**7.1 RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES MUNICIPALITÉS LOCALES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK À LA PROMOTION ET AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET DISPENSE DE LECTURE**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller régional Bertrand Lamoureux qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'établir la contribution financière des municipalités locales de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2015 à la promotion et au développement économique (CLD) sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**7.2 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller régional Richard Belleville qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook sera présenté au conseil de la MRC afin de permettre la vente et l'entreposage de pneus agricoles sur les lots 15C-P et 16A-P du rang 6 du cadastre du canton de Barford, Circonscription foncière de Coaticook, dans les affectations «R-1» (rurale) et « Rr-1 » (rurale restreinte) de la MRC de Coaticook.

**8.0 RÈGLEMENTS**

CM2014-10-282

**8.1 PROJET DE RÈGLEMENT 6-23.32 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

**ATTENDU** qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 15 octobre 2014 ;

**ATTENDU** qu'une dispense de lecture fut demandée puisque le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 15 octobre 2014 ;

**ATTENDU** que ce projet de règlement a pour but de permettre la vente et l'entreposage de pneus agricoles sur les lots 15C-P et 16A-P du rang 6 du cadastre du canton de Barford, Circonscription foncière de Coaticook, dans les affectations «R-1» (rurale) et « Rr-1 » (rurale restreinte) de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** la recommandation positive du Comité consultatif agricole du 22 septembre 2014 et la recommandation négative du Comité Aménagement du 6 octobre 2014 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gérard Duteau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gaby Côté



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU**

- < de former la commission de consultation publique des personnes suivantes : Messieurs Bertrand Lamoureux, Richard Belleville, Bernard Marion, Réjean Masson et Jacques Madore ;
- < de tenir une consultation publique le 24 novembre 2014, à 11h00, à la salle multifonctionnelle de la MRC de Coaticook ;
- < d'adopter le **projet** de règlement numéro 6-23.32 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, tel que présenté.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis			5	10,85
<b>TOTAL</b>	<b>39/44</b>	<b>89,15%</b>	<b>5</b>	<b>10,85%</b>

**ADOPTION**

**9.0 AUTRES AFFAIRES**

**9.1 PACTE RURAL – APPELS DE PROJETS – PRINTEMPS 2015**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de fixer la date pour l'appel de projets du Pacte rural pour le printemps 2015 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

**IL EST RÉSOLU** de fixer la date limite pour déposer un projet pour le Pacte rural au 17 avril 2015.

CM2014-10-283



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

**9.2 JOURNÉE DE RÉFLEXION DES ÉLUS - RATIFICATION**

CM2014-10-284

**9.2.1 BÂTIMENT OCCUPÉ PAR LE NETTOYEUR**

**ATTENDU** que lors du renouvellement du bail avec le locataire du 386, rue St-Edmond, celui-ci a exprimé le souhait de se porter acquéreur de l'immeuble ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC avait alors indiqué qu'il étudierait la question lors de la journée annuelle de réflexion des élus en 2013 ;

**ATTENDU** que la direction générale avait alors présenté aux élus les divers frais reliés audit bâtiment et que les élus avaient refusé d'aliéner ledit immeuble ;

**ATTENDU** que le locataire a exprimé de nouveau le souhait de se porter acquéreur de l'immeuble ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a procédé à l'acquisition de l'immeuble en 2003 afin de pallier au manque d'espace de stationnement et d'obtenir un accès sur la rue St-Edmond ;

**ATTENDU** que ces besoins sont toujours présents, mais peuvent être adressés par une servitude réelle et perpétuelle de passage ;

**ATTENDU** les discussions lors de la journée de réflexion des élus du 29 septembre 2014 ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

**IL EST RÉSOLU** de vérifier l'intérêt réel du locataire d'acheter l'immeuble du 386, rue St-Edmond et à quel prix avant d'en autoriser la vente qui devra être assortie d'une servitude réelle et perpétuelle de passage.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

**ADOPTION**

CM2014-10-285

**9.2.2 PIQM VOLET 3 (GÉNIE)**

**ATTENDU** que la subvention du MAMOT dans le cadre du Programme PIQM (volet 3) est dégressive et que les projets admissibles sont très limités ;

**ATTENDU** que les municipalités sont facturées à l'heure (via une quote-part) selon les services retenus l'année précédente ;

**ATTENDU** que les services de l'ingénieur sont encore trop peu utilisés ;

**ATTENDU** les discussions lors de la journée de réflexion des élus du 29 septembre 2014 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU** de modifier le mode de facturation des municipalités pour les services de l'ingénieur pour utiliser dorénavant une facturation du temps utilisé au pourcentage du temps total admissible.





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-10-286

**9.2.3 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**

**ATTENDU** que les changements dans la structure organisationnelle de la MRC suite à la nomination de Dominick Faucher au poste de directeur général ;

**ATTENDU** que le poste de responsable des questions administratives ne correspond pas à la réalité ;

**ATTENDU** les discussions lors de la journée de réflexion des élus du 29 septembre 2014 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

**IL EST RÉSOLU**

- < de modifier la «*Politique des conditions de travail des employés de la MRC de Coaticook, 2014-2018*» afin de procéder à une réorganisation de la structure organisationnelle en remplaçant le poste de «responsable des questions administratives» par le poste de «directeur/directrice des finances» (classe F) qui aura comme principales fonctions d'appuyer la direction générale dans plusieurs aspects de la gestion administrative et financière de la MRC, d'être responsable des systèmes et procédés comptables permettant des contrôles internes et externes, d'administrer le régime de retraite et les assurances collectives, etc. ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- < de modifier la «*Politique des conditions de travail des employés de la MRC de Coaticook, 2014-2018*» en confiant le mandat au directeur général de revoir la description de tâches de l'adjointe administrative-réceptionniste, suite à la création du poste de «directeur/directrice des finances» et d'établir la description de tâches du «directeur/directrice des finances» ;
- < de faire droit à la demande de l'adjointe administrative-réceptionniste d'avoir un horaire de 30h/semaine à compter du retour de congé de maternité de Madame Mélissa Cyr en 2015 ;
- < d'entériner le passage de Madame Mélissa Cyr de la fonction de «responsable des questions administratives» à la fonction de «directrice des finances» à la MRC, et ce à compter de son retour de congé de maternité, prévu en avril 2015, à l'échelon 1 de la classe F avec un salaire annuel de 54 756 \$ et avec les conditions prévues au chapitre 2 (cadre intermédiaire) de la politique des employés, sujet à une période de probation d'un an, les autres conditions liées à son embauche demeurant inchangées.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2014-10-287

**9.2.4 TECHNICIENNE EN URBANISME**

**ATTENDU** qu'en vertu de la résolution CM2014-05-172 dûment adoptée par le conseil de la MRC de Coaticook, l'engagement de Madame Caroline Dubois à la fonction d'urbaniste de la MRC fut entériné ;

**ATTENDU** que celle-ci a remis sa démission au cours des derniers jours ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la direction générale propose de revoir la structure organisationnelle de la MRC en abolissant le poste d'«urbaniste» et en créant le poste de «technicien/ne en urbanisme» ;

**ATTENDU** que Madame Camille Gagnon-Tremblay est déjà à l'emploi de la MRC de Coaticook à ce poste et est appréciée des municipalités locales ;

**ATTENDU** les discussions lors de la journée de réflexion des élus du 29 septembre 2014 ;

**ATTENDU** que la direction générale propose de la classer à l'échelon 2 de la classe B, sur une base de 35 heures/semaine et ce, à compter du 14 novembre 2014 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Richard Belleville

**IL EST RÉSOLU**

- < d'entériner l'engagement de Madame Camille Gagnon-Tremblay à la fonction de «technicienne en urbanisme» à la MRC, et ce à compter du 14 novembre 2014, à l'échelon 2 de la classe B avec un taux horaire de 19,92 \$ pour 2014 ;
- < de considérer Madame Camille Gagnon-Tremblay comme une employée régulière à temps plein (35h/semaine), suite à sa période de probation, aux fins de la *Politique des conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook* ;
- < de considérer que les autres avantages prévus à la Politique font partie intégrante du contrat individuel de travail de l'employée, sous réserve des conditions visées à l'article 4.2 du même chapitre.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-10-288

**9.2.5 CONCIERGERIE**

**ATTENDU** que la prolongation du contrat pour l'entretien ménager des bureaux de la MRC se termine le 31 décembre 2014 ;

**ATTENDU** qu'aucune personne n'est présentement attitrée pour réaliser les petites tâches courantes d'entretien et de prévention au niveau du bâtiment (il s'agit d'un surplus de tâches pour le personnel de la MRC) ;

**ATTENDU** que la MRC est également responsable de l'entretien du poste de police à titre de propriétaire ;

**ATTENDU** la lourdeur administrative qu'entraîne le fait qu'aucun membre du personnel ne soit attitré pour réaliser les petites tâches courantes d'entretien et de prévention au niveau du bâtiment occupé par la SQ ;

**ATTENDU** les discussions lors de la journée de réflexion des élus du 29 septembre 2014 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

- < de ne pas renouveler le contrat d'entretien ménager du centre administratif ;
- < de confier le mandat à la direction générale de procéder à un appel d'offres de services pour la conciergerie du centre administratif et menus travaux du centre administratif et du poste de police pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour un contractuel avec un taux horaire défini et un nombre d'heures variant entre 8 et 15h par semaine selon le besoin et la saison de l'année ;
- < de maintenir toutefois les contrats externes de tonte de gazon et de déneigement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2014-10-289

**9.2.6 MISE EN COMMUN DE RESSOURCES/SERVICES**

**ATTENDU** les efforts financiers et techniques importants pour les municipalités locales pour faire face à l'accroissement de leurs responsabilités ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'analyser les opportunités de mise en commun pour optimiser les services, diminuer les coûts de l'ensemble, etc. ;

**ATTENDU** les présentations et les discussions lors de la journée de réflexion des élus du 29 septembre 2014 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gérard Duteau

**IL EST RÉSOLU** de confier le mandat à la direction générale d'inclure au plan de travail 2015 de l'équipe de la MRC, l'analyse des opportunités des mises en commun suivantes :

- Regroupement au niveau de la sécurité incendie ;
- Gestion de l'eau potable et usée ;
- Vidange des boues de fosses septiques (base réglementaire et entente intermunicipale pour la vidange, un appel d'offres commun pour la vidange à compter de 2016) ;
- Appel d'offres pour les déchets et compost pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec la possibilité de municipalités additionnelles en cours de contrat.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2014-10-290

**9.2.7 ENSEIGNE DE LA MRC**

**ATTENDU** que l'attractivité d'une municipalité passe aussi par son image et sa visibilité sur son territoire ;

**ATTENDU** les discussions lors de la journée de réflexion des élus du 29 septembre 2014 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gilbert Ferland  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

- < de ne pas procéder pour l'instant du moins, à l'identification des portes d'entrée du territoire de la MRC par des enseignes au couleur de la MRC ;
- < de confier le mandat à la direction générale de remplacer l'enseigne de la MRC en façade du centre administratif pour 2015 en explorant divers matériaux, dont le granit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

**9.3 DEMANDE D'APPUI DE LA TABLE DES MRC DE L'ESTRIE**

CM2014-10-291

**9.3.1 NOUVELLE LOI SUR LES MINES – ADOPTION DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES**

**ATTENDU** que la Table des MRC de l'Estrie sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches visant à demander au ministre des Ressources naturelles d'élaborer des orientations gouvernementales qui donneront aux MRC du Québec la flexibilité nécessaire pour identifier des territoires incompatibles aux activités minières et qui leur permettront de tenir compte de leur réalité régionale et des activités exercées sur leur territoire qui pourraient être compromises par l'activité minière ;

**ATTENDU** que la *Loi modifiant la Loi sur les mines* a été adoptée le 9 décembre 2013 et sanctionnée le 10 décembre 2013 ;

**ATTENDU** que l'article 108 modifie la *Loi sur les Mines* par l'ajout de l'article 304.1.1 permettant d'identifier aux schémas d'aménagement des territoires incompatibles avec des activités minières, ci-après plus précisément décrit:

«304.1.1. Toute substance minérale faisant partie du domaine de l'État et se trouvant sur un terrain pouvant faire l'objet d'un claim compris dans un territoire incompatible avec l'activité minière, délimité dans un schéma d'aménagement et de développement conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), est soustraite à la prospection, à la recherche, à l'exploration et à l'exploitation minières à compter de la reproduction de ce territoire sur les cartes conservées au bureau du registraire ;

Un territoire incompatible avec l'activité minière est celui dans lequel la viabilité des activités serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière.»

**ATTENDU** que cette disposition donne aux MRC du Québec le pouvoir d'identifier dans leur schéma d'aménagement et de développement, les territoires incompatibles à l'activité minière et sur lesquels la viabilité des activités serait compromise ;

**ATTENDU** que l'article 108 de cette loi, entrera en vigueur lorsque le gouvernement du Québec aura adopté les orientations gouvernementales guidant les MRC du Québec dans l'identification des territoires incompatibles aux activités minières dans leur schéma d'aménagement et de développement ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les MRC du Québec demandent depuis longtemps plus d'autonomie dans leur planification territoriale régionale et leurs choix d'aménagement du fait que la réalité économique, sociale et environnementale varie d'un milieu à un autre ;

**ATTENDU** que certaines activités minières sont incompatibles au développement urbain, de villégiature et récréotouristique ainsi qu'à certaines activités agricoles ;

**ATTENDU** que la fragilité des écosystèmes et de certains milieux naturels d'intérêt peut être affectée par la proximité des activités minières ;

**ATTENDU** qu'il est essentiel d'assurer une cohabitation harmonieuse entre tous les usagers présents et de viser le développement de l'ensemble des activités selon les principes du développement durable ;

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec doit élaborer les orientations gouvernementales de façon à ne pas limiter le pouvoir des MRC à protéger uniquement ces périmètres urbains ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

**IL EST RÉSOLU**

- < d'appuyer la Table des MRC de l'Estrie dans ses démarches visant à demander au ministre des Ressources naturelles d'élaborer des orientations gouvernementales qui donneront aux MRC du Québec la flexibilité nécessaire pour identifier des territoires incompatibles aux activités minières et qui leur permettront de tenir compte de leur réalité régionale et des activités exercées sur leur territoire qui pourraient être compromises par l'activité minière ;
  
- < de faire parvenir une copie de la présente résolution également au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la députation régionale et à la requérante.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux			19	48,59
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté			1	2,55
Gérard Duteau	2	3,69		





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>24/44</b>	<b>48,86%</b>	<b>20/44</b>	<b>51,14%</b>

**REFUS**

La résolution est battue, elle est réputée non adoptée, puisqu'elle n'obtient pas la double majorité des voix et de la population

**10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**

**10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 06 OCTOBRE 2014**

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif du 06 octobre 2014.

**10.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 22 SEPTEMBRE 2014**

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité consultatif agricole du 22 septembre 2014.

**10.3 COMPTE-RENDU DU COMITÉ AMÉNAGEMENT DU 06 OCTOBRE 2014**

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité aménagement du 06 octobre 2014.

**11.0 RECOMMANDATIONS**

**11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 06 OCTOBRE 2014**

**11.1.1 MRC DE MATAWINIE – PROBLÉMATIQUE DES « WAKEBOAT »**

**ATTENDU** que la MRC de Matawinie sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches afin de dénoncer la problématique des «wakeboat» sur les plans d'eau ;

**ATTENDU** les dommages environnementaux importants qu'occasionnent les «wakeboats» sur les plans d'eau ;

CM2014-10-292



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le règlement relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables est en vigueur depuis 2008 dans plusieurs MRC et municipalités locales ;

**ATTENDU** qu'il y a urgence d'agir pour diminuer les impacts sur l'environnement ;

**ATTENDU** que les municipalités n'ont pas le pouvoir de réglementer sur les cours d'eau, puisque de juridiction fédérale ;

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 6 octobre 2014 ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU**

- < d'appuyer la MRC de Matawinie dans ses démarches afin de dénoncer la problématique des «wakeboat» sur les plans d'eau auprès de la Fédération québécoise des municipalités et de l'union des municipalités du Québec ;
- < de transmettre copie de la présente résolution aux députés provinciaux et fédéraux de la région ainsi qu'à la requérante.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



CM2014-10-293

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**11.1.2 GROUPEMENT FORESTIER – AIDE GOUVERNEMENTALE  
À LA FORÊT PRIVÉE**

**ATTENDU** qu'Aménagement forestier et agricole (AFA) des Sommets sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches afin qu'un montant de 5,7 M\$ des enveloppes prévues pour la sylviculture en forêt publique vers la forêt privée ;

**ATTENDU** que le gouvernement actuel a investi 42 M\$ supplémentaires en forêt publique portant le total à 225 M\$ ;

**ATTENDU** que l'aide gouvernementale à la forêt privée a été réduite de 5,7 M\$ en 2014 ;

**ATTENDU** que les investissements majeurs en forêt publique versus la capacité de planification entraîneront des surplus supérieurs à 5,7 M\$ ;

**ATTENDU** que le transfert demandé n'exige aucun investissement supplémentaire à l'état québécois ;

**ATTENDU** que le budget qui serait transféré ne servirait à la récolte de bois lorsque le marché le permettrait ;

**ATTENDU** que la récolte de bois en forêt privée doit être effectuée afin que les investissements passés soient rentables ;

**ATTENDU** que la récolte de bois en forêt privée constitue une activité créatrice de richesse à court terme ;

**ATTENDU** que les industriels ont besoin davantage de bois d'œuvre avec la reprise des marchés ;

**ATTENDU** que la forêt privée dispose de ressources pour augmenter la quantité de bois mis en marché, notamment en raison de la marge de manœuvre sur la possibilité forestière qui elle, ne cesse d'augmenter ;

**ATTENDU** que la forêt privée est au cœur de l'activité économique de nos communautés ;

**ATTENDU** que l'effet de levier du programme prend tout son sens quand nous savons que chaque dollar investi en forêt privée génère six fois plus de retombées économiques dans les régions ;

**ATTENDU** que les groupements forestiers ainsi que les conseillers accrédités sont reconnus et sont habilités à récolter les bois de la forêt privée dans une approche qui respectent les principes de développement durable ;

**ATTENDU** que la baisse des investissements portera à 250 le nombre d'employés forestiers qui seront mis à pied sans compter que plusieurs d'entre eux ne pourront pas se qualifier pour l'assurance-emploi ;

**ATTENDU** que les acteurs de la forêt privée élaborent actuellement un plan d'affaires créateur de richesse et intéressant pour tous les contribuables québécois ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'il est minuit moins une, mais qu'il est encore réaliste d'affecter les 5,7 M\$ de travaux supplémentaires dans les activités de récolte de bois ;

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 6 octobre 2014 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gilbert Ferland  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU**

- < d'appuyer les démarches des groupements forestiers afin que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ait la latitude administrative nécessaire afin qu'un montant de 5,7 M\$ des enveloppes prévues pour la sylviculture en forêt publique vers la forêt privée ;
- < de transmettre copie de la présente résolution à la députation provinciale, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à la requérante.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2014-10-294

**11.1.3 MRC DES MASKOUTAINS – MODIFICATION DE LA LAU – PROTECTION DES BOISÉES**

**ATTENDU** que la MRC des Maskoutains sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès de l'Assemblée nationale afin de modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de manière à ce qu'un constat d'infraction en matière d'abattage illégal d'arbres puisse être émis dans l'année de la connaissance de la municipalité ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la MRC des Maskoutains soulève la problématique liée à la difficulté d'établir, scientifiquement et avec précision, à quel moment une infraction en matière d'abattage illégal d'arbres a été commise dans un boisé ;

**ATTENDU** qu'une intervention du législateur est requise afin de permettre une flexibilité et une souplesse dans l'application des règles en matière d'abattage illégal d'arbres ;

**ATTENDU** que cette modification consisterait à fixer le point de départ de la prescription à «*la date de connaissance de l'infraction*», comme le permet le *Code de procédure pénale* moyennant une autorisation expresse du législateur ;

**ATTENDU** que l'Association des aménagistes régionaux du Québec appuie les démarches de la MRC des Maskoutains ;

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 6 octobre 2014 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

**IL EST RÉSOLU**

- < d'appuyer les démarches de la MRC des Maskoutains dans ses démarches auprès de l'Assemblée nationale afin de modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de manière à ce qu'un constat d'infraction en matière d'abattage illégal d'arbres puisse être émis dans l'année de la connaissance de la municipalité ;
- < de transmettre copie de la présente résolution à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités pour appui, ainsi qu'à la requérante.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Gaby Côté	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

**11.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE  
DU 22 SEPTEMBRE 2014**

**11.2.1 DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA  
D'AMÉNAGEMENT – MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
(PNEUS AGRICOLES SERGE BISSONNETTE)**

Le comité consultatif agricole recommandait au conseil de la MRC aux termes de sa rencontre du 22 septembre 2014 de modifier le schéma d'aménagement révisé afin de permettre la vente et l'entreposage de pneus agricoles sur les lots 15C-P et 16A-P du rang 6 du cadastre du canton de Barford, Circonscription foncière de Coaticook, dans la municipalité de Dixville. Voir les points 7.2 et 11.3.1 également sur ce sujet.

**11.2.2 MRC DES MASKOUTAINS – MODIFICATION DE LA LAU –  
PROTECTION DES BOISÉES**

Le comité consultatif agricole recommandait au conseil de la MRC aux termes de sa rencontre du 22 septembre 2014 d'appuyer les démarches de la MRC des Maskoutains dans ses démarches auprès de l'Assemblée nationale afin de modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de manière à ce qu'un constat d'infraction en matière d'abattage illégal d'arbres puisse être émis dans l'année de la connaissance de la municipalité. Voir les points 11.1.3 et 11.3.2 également sur ce sujet.

**11.3 COMPTE-RENDU DU COMITÉ AMÉNAGEMENT DU 06  
OCTOBRE 2014**

**11.3.1 DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA  
D'AMÉNAGEMENT – MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
(PNEUS AGRICOLES SERGE BISSONNETTE)**

Le comité Aménagement recommandait majoritairement au conseil de la MRC aux termes de sa rencontre du 6 octobre 2014 de ne pas modifier le schéma d'aménagement révisé pour permettre la vente et l'entreposage de pneus agricoles sur les lots 15C-P et 16A-P du rang 6 du cadastre du canton de Barford, Circonscription foncière de Coaticook, dans la municipalité de Dixville. Le comité considérait que le volet réparation pouvait continuer, puisqu'il était fait directement chez les clients du demandeur et qu'il pouvait s'implanter ailleurs sur le territoire pour la vente et l'entreposage. Voir les points 7.2 et 11.2.1 également sur ce sujet.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**11.3.2 MRC DES MASKOUTAINS – MODIFICATION DE LA LAU – PROTECTION DES BOISÉES**

Le comité Aménagement recommandait au conseil de la MRC aux termes de sa rencontre du 6 octobre 2014 d'appuyer les démarches de la MRC des Maskoutains dans ses démarches auprès de l'Assemblée nationale afin de modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de manière à ce qu'un constat d'infraction en matière d'abattage illégal d'arbres puisse être émis dans l'année de la connaissance de la municipalité. Voir les points 11.1.3 et 11.2.2 également sur ce sujet.

**11.3.3 MODIFICATION DU SCHÉMA – EXCLUSIONS DE LA ZONE AGRICOLE ACCORDÉE À BARNSTON-OUEST PAR LA CPTAQ**

Le comité Aménagement recommandait au conseil de la MRC aux termes de sa rencontre du 6 octobre 2014 de modifier le schéma d'aménagement révisé afin d'y transposer l'ordonnance d'exclusion de la zone agricole prononcée par la CPTAQ suite à la demande de la municipalité de Barnston-Ouest. Voir le point 6.3 également sur ce sujet.

**12.0 CORRESPONDANCE**

**12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»**

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

**12.2 INVITATION – COLLÈGE RIVIER – LANCEMENT DES FÊTES DU 145<sup>E</sup>**

La secrétaire dépose à titre d'information l'invitation du Collège Rivier à participer au lancement des festivités du 145<sup>e</sup> de l'institution d'enseignement.

**13.0 RAPPORTS**

**13.1 PRÉFET**

Le préfet, Monsieur Jacques Madore fait un bref retour sur ses principales activités, soient : sa participation aux activités dans le cadre de la Journée Bon Départ, sa participation au questionnaire d'étudiants à la maîtrise de l'U de S sur l'immigration et la main-d'œuvre dans nos usines dans la région, le dépôt d'un mémoire sur la forêt privée par la CRRNT, une rencontre de la Table des MRC de l'Estrie, la conférence de presse de la SADC, une rencontre d'information avec les représentants de l'UPAC, etc.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER**

Nathalie Dupuis, responsable des questions familles et aînés indique que leur prochaine rencontre se tiendra en novembre. Au niveau du Centre d'action bénévole (CAB), la guignolée des médias se tiendra le 4 décembre prochain et les Cuisines collectives le 9 décembre prochain. Des manifestations contre les coupures annoncées du gouvernement se tiendront les 23 et 30 octobre ainsi que le 17 novembre prochains, sous le thème 225 minutes pour 225 M \$ de coupures.

Bernard Marion, responsable du dossier Pacte rural, indique que le Comité d'analyse s'est réuni pour prendre connaissance de la grille d'analyse, le plan de travail et la politique d'investissement et se réunira de nouveau pour analyser les projets déposés dans le cadre du premier appel de projets.

Richard Belleville, responsable des dossiers de matières résiduelles indique que le contrat avec Recycle City Inc. a été renouvelé pour l'exploitation du centre de tri relativement au même prix. Un projet d'investissement de 1,8 M\$ est à l'étude. Le projet bénéficierait d'une aide financière de 500 000 \$.

Martin Saindon, délégué au CLD et responsable des dossiers de Transport informe les membres du conseil que Martine Lebel travail sur le plan de développement du transport collectif qui devrait être présenté dans les prochaines semaines. Il indique que plusieurs entreprises ont des projets d'investissement. Une activité pour le réseautage des travailleurs autonomes se tiendra à Waterville le 6 novembre prochain.

Bertrand Lamoureux, responsable du dossier Aménagement indique que lors de la prochaine rencontre du conseil, un projet de schéma d'aménagement et de développement (3<sup>e</sup> génération) sera présenté.

Johnny Pizar, responsable du dossier Cours d'eau indique que la prochaine rencontre du COGESAF se tiendra à la fin du mois et que Bleu Massawippi tiendra sa réunion annuelle le 25 octobre prochain.

**13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC**

Les principaux dossiers ayant occupé la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois sont les suivants, outre les sujets discutés au conseil : la journée de réflexion des élus, le Crieur public du mois d'octobre, les procédures pour les dossiers de vente pour taxes, le traitement de 4 nouveaux dossiers dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile de la SHQ, l'envoi de la seconde déclaration aux exploitants de carrières et sablières, les inspections en marge du Schéma de couverture de risques en incendie, le travail avec Target en vue de la migration et du changement de logiciel, le travail avec le CSSS en vue de l'élaboration d'un protocole pour les cas d'insalubrité morbide et présentation de la situation aux DG et inspecteurs, une rencontre avec Gaz Métro, 14 exercices d'évacuation, le second appel d'offres publics pour le ruisseau Pratt, révision des modalités du fonds de cours d'eau, la délimitation de milieu humide et de la ligne des hautes eaux, deux demandes de certificats d'autorisation au ministère de l'Environnement, divers projets de génie municipal, modifications réglementaires d'urbanisme, préparation de la modification du schéma pour la demande à Dixville, suivi des projets et accompagnement des promoteurs pour le Pacte rural, soutien à divers projets locaux, préparation de projets en lien avec les saines habitudes de vie, début des préparatifs pour la Fête régionale de la famille,





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

tenu de la journée Bon Départ, 2 consultations sur le PGMR et rédaction du rapport de consultation, tournage vidéo du projet de concept de sensibilisation au patrimoine religieux, reddition de compte, travail sur les croix de chemin à Sainte-Edwidge-de-Clifton, organisation d'un colloque sur le patrimoine religieux pour 2015, soutien pour l'Expérience photographique du patrimoine (140 étudiants de La Frontalière y participeront), etc.

**13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS**

**13.4.1 COMMUNIQUÉ DE PRESSE - FQM**

**13.4.1.1 LA FQM SIGNE UNE ENTENTE DE RECONNAISSANCE  
AVEC PLACE AUX JEUNES EN RÉGION**

La secrétaire dépose à titre d'information le communiqué de presse de la FQM du 1<sup>er</sup> octobre dernier portant sur la signature d'une entente de reconnaissance mutuelle avec l'organisme Place aux jeunes en région.

**13.4.1.2 COURS D'EAU : LA FQM SOUHAITE L'ADOPTION  
RAPIDE DU PROJET DE LOI N° 195**

La secrétaire dépose à titre d'information le communiqué de presse de la FQM du 3 octobre dernier sur le projet de loi n° 195 déposé par la Coalition Avenir Québec devant permettre aux MRC d'intervenir sans délai pour effectuer des travaux d'urgence sur des cours d'eau obstrués.

**14.0 RETOUR SUR LA SESSION**

Rien à signaler.

**15.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h42.

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

\_\_\_\_\_  
LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 15 octobre 2014.

\_\_\_\_\_  
Responsable des archives

